

Service sante scolaire

Affaire suivie par :

Isabelle Risold-Faivre

Tél : 03 81 65 48 69

Mél : isabelle.risold-faivre@ac-besancon.fr

26 avenue de l'observatoire
25030 Besançon cedex

Besançon, le 20 septembre 2021

Monsieur l'inspecteur d'académie

à

Mesdames, Messieurs,
Les Chefs d'établissements publics et privés
Les Directeurs (trices) d'écoles S/C des IEN

Objet : Organisation du service médical scolaire – missions.

PJ : annexes 1, 2 & 3.

Actuellement, les postes de médecins ne sont pas tous pourvus sur le département.

Certains établissements et secteurs sont vacants : un médecin de l'éducation nationale y sera référent pour des conseils techniques, par téléphone ou par mail, mais ne s'y déplacera pas (voir annexe 1).

Certains secteurs et établissements sont en zone semi-couverte : le médecin de l'éducation nationale y assurera une présence partielle (voir annexe 2).

Les examens médicaux pour les élèves mineurs soumis aux travaux réglementés seront assurés dans tous les établissements scolaires pour les premiers arrivants aux lycées et sur dossier et éléments fournis par la famille pour les élèves en 1^{ère} et terminale.

Pour permettre aux médecins de répondre au maximum de demandes, les réunions en visio-conférence sont à privilégier, notamment pour les PAI.

Les médecins de l'éducation nationale exerceront en priorité leurs missions dans les écoles élémentaires et maternelles.

L'Inspecteur d'académie



Patrice DURAND